

**Hubert LASVERGNAS,
Juge SCC
Membre du Comité**

Cieux, le 17 octobre 08

**LETTRE OUVERTE à Monsieur André GALLET-LACHAISE ,
Président du CFGAPDK**

Monsieur le Président,

J'ai, comme toujours, accordé la plus grande attention à votre courrier (circulaire ?) adressé à tous les griffonniers (à moi-même donc) :

« Il faut laisser du temps au temps ».

Je me sens concerné à plusieurs égards :

-parce que j'apprécie l'utilisation de citations des contemporains illustres (écrivains ou non),
-parce que je suis parfaitement conscient qu'on ne pourra régler d'un coup de baguette magique un problème récurrent certes mais dont la fréquence en augmentation exponentielle atteint la cote d'alerte,

-parce que je suis l'un des tout premiers signataires de la motion qui aura au moins eu le mérite d'activer votre réaction.

Et puis parce que, comme vous- même, comme chacun des membres du Comité **j'aime le Griffon de Korthals**. Et soyez en certain, pas moins que quiconque !

Je ne puis résister, c'est une vieille habitude qui relève peut-être de la déformation professionnelle, à l'analyse sémantique de votre texte et à son décodage :

« Il faut laisser du temps au temps »...Pas trop maintenant. Il y a URGENCE .

Vous évoquez des « *propos diffamatoires* » : lesquels ?

Il vous faudra étayer cet argument si vous ne voulez pas vous-même vous retrouver dans la situation du diffamateur : une vieille technique des pickpockets consistait à courir dans la foule en criant « au voleur ! » et en poursuivant...un voleur fictif!

« Je n'ai aucune intention polémique »

« Je suis un partisan de l'unité, de la cohésion ».

C'est ce qu'on appelle « DU DECLARATIF » .

C'est ce que vous dites. Pas ce que vous faites !

C'est surtout parfaitement contradictoire avec votre propos « réactions à l'Assemblée Générale de Cussac »(1) où vous désignez explicitement à l'attention des lecteurs les « bons » du Comité et les « méchants » (aujourd'hui minoritaires heureusement pour le confort de votre statut).

Est-il possible d'être moins fédérateur ?

En intégrant le Comité en tant qu'élu des Griffonniers, j'avais fait le rêve fou d'un Comité où chacun mettrait à la disposition de la Cause griffonne toutes ses qualités et expériences personnelles, dans une synergie animée par un Président emblématique pour être fédérateur, charismatique pour être l'Ambassadeur de la Race, visionnaire dans la prospective et équitable dans les inévitables conflits « de forme » lesquels devraient n'être qu'anecdotiques. Bref un digne successeur d'illustres prédécesseurs (Jacques Carpentier, Claude Rochebeuf).

J'y avais accepté pour ma part le rôle d'un « petit, d'un obscur, d'un sans grade ». J'ai quelques aptitudes personnelles (méthodologies de réflexion, techniques de l'écrit outre une vision prospective des races de chiens d'arrêt, une expérience professionnelle assez riche etc...à mettre à la disposition de notre communauté)

On(*) m'a mis sur la touche ; j'étais au milieu de « penseurs » plus avisés et plus expérimentés !

Alors, je me suis tu et j'ai écouté pendant près de deux ans.

Malheureusement, dès que je me suis exprimé, on (*) m'a méprisé d'abord en ne donnant aucune suite à mes courriers personnels ou en répondant à ceux-ci par une lettre ouverte dans le projet de me discréditer puis on (*) a tout fait pour me faire taire !)

A cette époque j'avais adhéré à un vote alors unanime : un seul candidat, Vous, à la présidence.

Pour moi, Limousin « avec de la paille dans ses sabots », vous étiez un illustre inconnu.

Je me suis rendu compte depuis (4 ans déjà !) que vous l'êtes resté.

Pas pour moi, mais pour l'ensemble de la Cynophilie française.

Votre absence totale de charisme et de rayonnement demeure.

Et pour moi, pour beaucoup d'autres, vous n'avez hélas pas gagné à être connu !

Les suffrages sont en dégringolade régulière, les Assemblées Générales de plus en plus houleuses, **les problèmes de fond non résolus bien que sans cesse reformulés ...**

Seul votre ego semble important (et donc le maintien à votre place présidentielle).

En attestent :

-vos termes significatifs (« *mon Comité* » désolé monsieur le Président, c'est celui du Club !) - vos réactions démesurées aux propos désagréables que j'ai tenus à votre endroit au Comité de Cussac (après que vous m'eussiez successivement : interdit de m'exprimer, interdit de sortir interdit de rester !!!) : réaction immédiate puis, ce qui est plus grave, réaction par courrier recommandé puis acharnement vindicatif par un paragraphe (retiré depuis) où vous me désigniez nommément comme « bouc émissaire » à la vindicte de TOUS les Griffonniers.

Vous avez transformé un problème de FORME en problème de FOND et une irrévérence (crime de lèse-majesté ?) en déni d'éthique.

Désolé mais **je n'ai aucune leçon d'ETHIQUE à recevoir d'un président qui institue l'INEQUITE** en refusant aux uns ce qu'il accorde aux autres (en soumettant ou en dispensant de l'aval préalable d'une Commission de Lecture qui bon lui semble...« selon que vous serez puissant ou misérable... » Et ce n'est qu'un exemple...)

Vous n'aviez plus envie de me voir siéger à un Comité ou j'avais été élu –au même titre que vous- et comme je n'apprécie pas particulièrement votre compagnie, nous eussions pu (ne) tomber d'accord « que sur un seul point la rupture » (Brassens).

Mais vous m'avez acculé à la défensive.

Alors je me bats. Et je continuerai à me battre. Dans le même Comité que vous. Avec la même voix délibérative (la votre n'étant prépondérante qu'en cas d'égalité des voix).

Et on m'écouterà. Sans censure. Sans complaisance non plus je le sais.

Mais je ne laisserai pas déformer ni trahir mes propos.

Et je continuerai à travailler dans ce qui me semble être l'intérêt supérieur de la Race griffonne.

(Le reproche de ne pas travailler n'a jamais été adressé qu'à ma modeste personne après que l'on m'eût d'entrée de jeu mis sur la touche. Ce reproche n'a jamais été formulé à l'encontre d'autres membres dont je me demande ce qu'ils ont fait depuis qu'ils sont élus à part **ne pas vous déplaire.**)

Oui « *diviser pour mieux régner* » vous savez faire.

Mais vous n'avez pas été élu pour régner !

« *Partisan* » vous l'avez été par l'inéquité que j'ai relatée.

La « *polémique* » vous l'avez alimentée en répondant aux courriers personnels par des lettres ouvertes au Comité où vous vous donniez le beau rôle.

Vous revendiquez aujourd'hui n'en avoir jamais eu l'intention.

J'en prends acte. « Wait and see ! »

Mais, l'« *unité* » n'est pas le « béni oui ouïsme, » la « *cohésion* » n'est pas l'inconditionnalité. Et les Statuts de toutes les Associations se réclament de la Démocratie.

Quand il n'y a plus de Démocratie il n'y a plus de fonctionnement statutaire.

La méthode Coué (autosatisfaction proclamée, rejet des responsabilités sur autrui...) ne saurait tenir lieu de programme, encore moins de bilan.

Cependant si votre programme (celui du Président) est de « *mettre en place des mesures pour éradiquer les stigmates de métissage* » ; Non seulement j'en prends acte, mais j'adhère totalement à son principe.

Que ne l'avez-vous proclamé plus tôt ? (!)

1) Juges, confirmateurs, Délégués...doivent « *communiquer* » : je m'y emploie et, en Limousin deux « éleveurs » (marchands de chiens) me répondent : « il y a la cotation »...alors on fait de la consanguinité avec tel géniteur « coté » (issu de retrempe manifeste : tout le monde le sait, mais les « *preuves scientifiques sont impossibles* »)...et on pollue allégrement la race.

(Quand je vous ai montré –à vous prioritairement- une photo et un certificat de naissance...vous avez soigneusement étouffé l'affaire...mais je tiens ces deux pièces – communiquées en leur temps, après vous, au Docteur Lautier...et le chien s'il le faut !)

Vous déclarez aujourd'hui vous inscrire dans une tout autre logique. J'en prends acte.

2) en exposition : « *stricte application des consignes* » ...mais que dire à un Juge qui, vous l'avez dit « est maître de son Jugement » quand il décerne une réserve d'I.B. à un quatr'eillé bien connu ? (j'imagine avec effroi ce qu'il fût advenu de moi si j'eusse commis la même bévue !)

Il vous faudra résoudre quoiqu'il en soit ce paradoxe !

3) « *sévérité dans l'attribution du qualificatif* » : je ne mettrais personnellement pas sur le même plan et je l'ai écrit à mes collègues les tailles « *dans la tolérance* » et « *poil non-conforme* » « *robes truitées* » « *sujets levrettés* »...pour ce qui est des lignes de crâne il convient d'être précis dans nos exigences (il y en a peu de convergentes ! et dans ce cas ...il n'y aucune ambiguïté possible dans le jugement !)

Il convient de prendre absolument en compte le CUMUL de deux ou plusieurs « défauts » ce que vous n'évoquez pas.

J'ai fait à plusieurs reprises une proposition : l'élaboration d'un vademécum de jugement (cf. « petit livre jaune du Weimaraner » qui aurait une tout autre portée que les directives conjoncturelles d'un Président de Club) J'ai proposé d'y travailler. On(*) ne m'a jamais répondu. Une fois de plus.

Votre proposition de programme serait elle de nature à mettre fin à votre non réponse de principe à mes propositions ?

4) Prix et Challenges réservés aux sujets ayant obtenu un Excellent en N.E. Tout à fait d'accord. C'est simplement frappé au coin du bon sens !

5) « *A terme...on pourrait ne plus confirmer...* » ...cependant que tout sujet obtenant le simple qualificatif de « Bon » (ce qui est loin d'être très bon !) doit impérativement, selon la Centrale être confirmé.

C'est un paradoxe de plus.

C'est impossible à réaliser aujourd'hui : oui, sur ce point et sur ce point seulement, il va falloir se contenter de (continuer à) faire de la pédagogie et « *laisser du temps au temps* ».

« TEST ADN » (contrôle de filiation »

1)cotation 2 = test obligatoire : c'est un premier pas dans la bonne direction

2)procédure pour éviter la fraude O.K.

3)annonce de saillie (bulletin+bourse) O.K. avec nécessité d'étudier l'impact à court terme de la mesure : ne va-t-on pas restreindre une bourse aux chiots actuellement insuffisante en regard d'une demande importante et non satisfaite et aboutir à une dérive qui consisterait pour l'acquéreur éventuel de chiot à utiliser des sources (existantes) moins fiables mais mieux pourvues ?

4)engagement des signataires de la Charte . O.K./test ADN des géniteurs. Mais coût excessif pour tester toute une portée (!) et dérive inévitable du découragement induit pour les éleveurs occasionnels et amateurs (« pénalisation » supplémentaire des Eleveurs honnêtes...)

Ne trouvez-vous pas suffisante l'hémorragie actuelle des Membres du Club et des confirmations ?

L'acquéreur disposera toujours de la liberté de demander un contrôle de filiation.

Dans certains cas il appartiendra au Club de l'y encourager voire de l'assister.

Cette possibilité doit être attribuée au Club de Race assortie du principe commanditaire, payeur.

PRIX DU POIL DUR C'est un GADGET! Mais pourquoi pas ?

J'adhère au principe et ne manquerai pas d'en faire état significativement dans mes jugements mais je doute fort de l'impact réel de la mesure (μ)

D.C.F.

1) procédure d'appel : combien y en a-t-il dans une année ?

Je nuancerais comme suit la proposition du Docteur DEBRET :

-présentation du chien avec la radio dont la lecture est contestée en E.N.V.

-réalisation (et lecture) en E.N.V. sous contrôle et à la charge du Club de Race

-possibilité pour le Club de Race de dépistage des « radios de complaisance » en E.N.V.

(Le Club commandite, contrôle, paie)

2) les sanctions sont prévues, des précédents existent (« c'est du « déclaratif » donc inutile de s'en réclamer, la SCC joue dans ce cas son rôle sur réclamation du Club de Race)

METISSAGE C'EST LA QUE LE BAS BLESSE !!!

Nous le savons tous et –je cite le Président (!) « *(La) preuve scientifique (quand il n'est pas récent) (en est) impossible* ». Alors pourquoi pas des enquêtes sur les portées où il y a refus de confirmations, où il y a un seul chiot de déclaré (chez des marchands de chiens connus qui ont fait produire des chiens « cotés » ???) CELA MERITE LE DEBAT QUE NOUS AVONS INITIE IL NE FAUT PAS SE CACHER DERRIERE SON PETIT DOIGT. PIERRE LAUTIER DETIENT DES DONNEES STATISTIQUES SUFFISANTES (voire éloquentes !)

Le Comité du Club de race a-t-il LA VOLONTE et les moyens de procéder (faire procéder) à des contrôles en ENV (à ses frais) et à en publier les résultats.

ENFIN : QUESTION « NAIVE » JE CROYAIS FAIRE PARTIE DE LA « COMMISSION D'ELEVAGE » PEUT-ETRE D'AUTRES DE SES MEMBRES ONT-ILS ETE CONSULTES ? AURAI-JE ETE LE SEUL « OUBLIE » ?

OU BIEN auriez vous cantonné cette COMMISSION STRATEGIQUE au rang de « COMMISSION DE MIRLITON » ? (une de plus ?)

Je n'ose y croire.

Pour en terminer avec les remarques concernant votre texte :

Quel rapport y a-t-il entre UN PROGRAMME et UNE CONDUITE « offensante » et « odieuse » à votre égard en réunion ou par écrit ?

Vous mélangez forme et fond, accessoire et essentiel, synthèse et anecdote, arbre et forêt... Outre le fait que vous vous situez sur deux terrains bien différents, ces deux qualificatifs n'engagent –pour l'instant- que vous-même monsieur le Président. Ils sont subjectifs et erronés (chacun aura pu nous lire et se faire une opinion)

De surcroît et sur ce point : « ce qui se dit en Comité étant soumis à un devoir de réserve » que je le déplore **vous êtes le premier à violer** : une fois de plus, **je suis amené à m'interroger si le costume de Président n'est pas un peu trop grand pour vous ?**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération et de croire à mon dévouement inconditionnel et désintéressé à la Cause du Griffon.

Hubert LASVERGNAS

(1) revue à paraître (la Commission de Lecture en a eu connaissance))

(*) On c'est vous monsieur le Président (sur conseil ? avec l'appui de votre « éminence –très- grise ?)

(μ) j'ai confirmé à Gorre (séance de confirmation officielle de la Société Canine de la Haute Vienne) un chien levretté méritant le qualificatif « Bon » (donc confirmable) avec un vrai poil de Griffon (!) (très rare chez le producteur en question !!!... ceci ne compensant malheureusement pas cela)